

# Communiqué de la rédaction de la revue ÉCRAN DE VEILLE

Depuis la publication, le 18 novembre, du sondage IFOP sur « le rapport à l'islam et à l'islamisme des musulmans de France », notre revue Écran de Veille est la cible de menaces, de calomnies, de campagnes de désinformation et d'intimidation qui portent une atteinte gravissime à la liberté d'expression et au libre exercice du métier de journaliste.

Ainsi, un député LFI, Monsieur Paul Vannier, a poussé l'ignominie jusqu'à publier sur son compte X une capture de la page « Qui sommes-nous ? » de notre site tout en surlignant au feutre bleu l'adresse de notre rédaction et en faisant l'amalgame entre notre revue laïque, républicaine, progressiste et ce qu'il appelle « l'agenda islamophobe de l'extrême-droite ». De ce fait, un député de la nation met une cible sur le dos de nos journalistes en exposant délibérément notre adresse et en nous assimilant à des « islamophobes ».

Vu le contexte très tendu provoqué par cette mise en danger et par l'agressivité des réactions au sondage que l'IFOP a réalisé pour notre revue, nous avons pris les décisions suivantes afin d'assurer l'intégrité et la sécurité de nos journalistes :

- 1- Nous avons donné consigne à tous les membres de notre rédaction de ne plus se rendre dans nos locaux qui se trouvent à l'adresse ainsi exposée, leur demandant de télétravailler en attendant de transférer la rédaction vers des locaux provisoires et anonymisés.
- 2- Nous avons signalé ces agissements à la présidence de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux services spécialisés du ministère de l'Intérieur qui ont mis en place une vigilance policière autour de nos locaux.
- 3- Nous avons décidé de porter plainte contre le député LFI Paul Vannier pour incitation au meurtre et mise en danger. A signaler que ce député fait partie de la législature qui a voté la loi n°2024-247 du 21 mars 2024 punissant de trois ans d'emprisonnement et de quarante-cinq mille euros d'amende le fait « *de révéler, de diffuser ou de transmettre par quelque moyen que ce soit, des informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle d'une personne permettant de l'identifier ou de la localiser aux fins de l'exposer ou d'exposer les membres de sa famille à un risque direct d'atteinte à la personne ou aux biens que l'auteur ne pouvait ignorer...* »

Il est pour le moins surprenant que des députés votent des lois pour ensuite s'en affranchir allègrement.

Ces accusations ont donné lieu à des campagnes de dénigrement et de calomnie visant notre revue accusée d'être une officine islamophobe ou d'ingérences étrangères, ce qui est totalement diffamatoire et fera l'objet de poursuites, mais aussi deux de nos chroniqueurs, Nora Bussigny et Emmanuel Razavi. Ils ont été odieusement attaqués dans le but de jeter le discrédit sur leur remarquable travail journalistique et leurs courageux témoignages devant une commission parlementaire. Nous leur renouvelons ici tout notre soutien et notre solidarité.

**ATMANE TAZAGHART**, fondateur et directeur de la publication.

**MARTINE GOZLAN**, rédactrice en chef.